

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 19 janvier 2026 fixant le nombre de postes offerts aux concours externe, interne et à l'examen professionnel pour l'accès au corps des architectes et urbanistes de l'Etat organisés au titre de l'année 2026

NOR : MICB2600461A

La ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature et la ministre de la culture,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-474 du 2 juin 2004 modifié portant statut du corps des architectes et urbanistes de l'Etat ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2004 modifié fixant la nature des épreuves et les modalités d'organisation des concours externe et interne pour le recrutement d'architectes et urbanistes de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2004 modifié fixant la nature des épreuves et les modalités d'organisation de l'examen professionnel pour le recrutement d'architectes et urbanistes de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 26 juin 2025 autorisant, au titre de l'année 2026, l'ouverture des concours externe, interne et de l'examen professionnel pour l'accès au corps des architectes et urbanistes de l'Etat,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Le nombre de places offertes aux concours externe, interne et à l'examen professionnel pour le recrutement d'architectes et urbanistes de l'Etat ouverts au titre de l'année 2026 est fixé à 23 répartis comme suit :

- concours externe : 17 postes ;
- concours interne : 5 postes ;
- examen professionnel : 1 poste.

Ces postes sont répartis par option de la façon suivante :

- option patrimoine architectural, urbain et paysager : 16 postes :
 - concours externe : 12 postes ;
 - concours interne : 3 postes ;
 - examen professionnel : 1 poste ;
- option urbanisme, aménagement : 7 postes :
 - concours externe : 5 postes ;
 - concours interne : 2 postes.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 19 janvier 2026.

*La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice du pilotage
et de la stratégie,
A. DE MARTIN DE VIVIES*

*La ministre de la transition écologique, de la biodiversité
et des négociations internationales sur le climat et la nature,*

Pour la ministre et par délégation :

*L'adjointe à la sous-directrice
du recrutement et de la mobilité,*

A. LE NEST